

**ARRÊTÉ n°2022 / DCL / 4 - 276  
du 22 MAI 2022**

**portant constitution des commissions de propagande pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022 et fixant les dates et heures limites de dépôt par les candidats des documents de propagande**

Le préfet de la Moselle,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU le code électoral, et notamment ses articles L. 166 et R. 31 à R. 38 ;
- VU le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- VU la circulaire ministérielle INTA2213779J du 12 mai 2022 relative à l'organisation des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;
- VU l'arrêté préfectoral DCL n°2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature de monsieur Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU les désignations effectuées par le premier président de la cour d'appel et le représentant de La Poste ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les commissions de propagande prévues à l'article L. 166 du code électoral, mises en place dans le département de la Moselle à l'occasion du renouvellement des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022, sont constituées conformément au tableau en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** : Le siège des cinq commissions de propagande instituées pour le département de la Moselle est fixé comme suit :

Circonscriptions	Lieu de la commission de propagande
1 2 3 6 9	Préfecture de la Moselle
4	Sous-préfecture de Sarrebourg-Château-Salins
5	Sous-préfecture de Sarreguemines
7	Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle Antenne de Boulay
8	Sous-préfecture de Thionville

**Article 3 :** Les représentants des candidats, dûment mandatés, peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission concernant leur circonscription.

**Article 4 :** La commission est chargée :

- de faire procéder au libellé des enveloppes à envoyer aux électeurs ;
- d'adresser, au plus tard le samedi 11 juin 2022 pour le premier tour et le samedi 18 juin 2022 pour le second tour, à tous les électeurs du département ou de la collectivité, une circulaire et un bulletin de vote de chaque candidat de leur circonscription ;
- d'envoyer dans chaque mairie, au plus tard le vendredi 10 juin 2022 pour le premier tour et le vendredi 17 juin 2022 pour le second tour, les bulletins de vote de chaque candidat de sa circonscription en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

**Article 5 :** Pour bénéficier du concours de la commission de propagande, les candidats doivent remettre :  
- une quantité de circulaire au moins égale au nombre d'électeurs inscrits majoré de 5 %;  
- une quantité de bulletins de vote au moins égale au double du nombre d'électeurs inscrits majoré de 10 %;  
selon les modalités indiquées dans le tableau en annexe 2.

La commission n'est pas tenue de contrôler et d'envoyer les imprimés remis postérieurement aux échéances susmentionnées.

Elle n'assure pas l'envoi des circulaires et des bulletins de vote qui ne sont pas conformes aux prescriptions des articles L. 52-3, R. 27, R. 29, R. 30 et R. 110 du code électoral.

En outre, les circulaires et les bulletins de vote doivent être livrées à plat, si possible non pliés et non encartés, aux commissions de propagande.

**Article 6 :** Le présent arrêté vaut installation des commissions de propagande.

**Article 7 :** Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets et les présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

A Metz, le 22 MAI 2022  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Olivier Delcayrou

# ANNEXE 1

Compétence - circonscriptions	Siège	1 – Président 2 – Président suppléant	Membres 1 – fonctionnaire désigné par le préfet 2 – opérateur chargé de l'envoi de la propagande	1 – Secrétaire 2 – Suppléant
Metz 1 Metz 2 Metz 3 6 <sup>ème</sup> circonscription Forbach 9 <sup>ème</sup> circonscription Thionville Est	Préfecture de la Moselle METZ	<p>Pour le premier tour :</p> <p>1- Mme Eva Netter ; 2- Mme Anita Lambert ;</p> <p>Pour le second tour :</p> <p>1- Mme Camille Le Boudier ; 2- Mme Sophie Spens</p>	<p>1 – Mme Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité, membre titulaire ; Mme Catherine Cavion, cheffe du bureau des élections, de la réglementation générale et des associations, membre suppléante ;</p> <p>2 – M. Éric Fabing, responsable de l'Exploitation et du Service aux Clients de La Poste</p>	<p>1 – Mme Patricia Beck, adjointe à la cheffe du bureau des élections, de la réglementation générale et des associations ;</p> <p>2 – Mme Marie Schneider, agent du bureau des élections, de la réglementation générale et des associations ;</p>
4 <sup>ème</sup> circonscription	Sous-Préfecture de SARREBOURG	<p>Pour le premier tour :</p> <p>1- Mme Marie-Pierre Bellomo ; 2- Mme Laurence De Finance ;</p> <p>Pour le second tour :</p> <p>1- Mme Isadora GROSSER ; 2- Mme Nawel De Baudry</p>	<p>1 – Mme Anne Lecard, sous-préfète de Sarrebourg-Château-Salins, membre titulaire Mme Laura Asther, secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarrebourg-Château-Salins, membre suppléante ;</p> <p>2 - M. Jean-Marc Wagenheim, responsable organisation environnement de travail de La Poste</p>	Mme Annabelle Monteiro, agent de la sous-préfecture de Sarrebourg-Château-Salins
5 <sup>ème</sup> circonscription	Sous-Préfecture de SARREGUEMINES	<p>1- Mme Sarah Kuntz ; 2- Mme Catherine Bruere</p>	<p>1 – M. Christophe Salin, sous-préfet de Sarreguemines ; Mme Christine Bour, suppléante, secrétaire générale de la sous-préfecture de Sarreguemines ;</p> <p>2 - M. Thomas Jaeck, responsable de l'exploitation et du service aux clients de La Poste</p>	Mme Stéphanie Kallabis, cheffe de bureau à la sous-préfecture de Sarreguemines
7 <sup>ème</sup> circonscription	Sous-Préfecture de FORBACH-BOULAY-MOSELLE	<p>1- Mme Anne Gsell ; 2- M. Najib Smail</p>	<p>1 – Mme Martine Richter, cheffe du bureau des collectivités locales et des élections de la sous-préfecture de Forbach-Boulay Moselle – antenne de Boulay, membre titulaire ; Mme Christine Colson, secrétaire générale de la sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle, membre suppléante ;</p> <p>3 - Mme Nadine Ferino, responsable de l'exploitation et du service aux clients de La Poste</p>	Mme Karine Bareth, agent du bureau des collectivités locales et des élections à la sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle – antenne de Boulay

# ANNEXE 1

<b>8<sup>ème</sup> circonscription</b>	Sous-Préfecture de THONVILLE	1- M. Jacques Ciampi ; 2- M. Fabien Son	1 – M. Jean-Marie Citerlé, secrétaire général de la sous-préfecture de Thionville ; M. Stéphane François, suppléant ; 2 – Mme Vrginie Andre, responsable de l'exploitation et du service aux clients de La Poste	Mme Meghann Lejeau- Verpillier, agent de la sous- préfecture de Thionville
--	---------------------------------	--	--	--

## ANNEXE 2

Propagande  
Elections législatives juin 2022 – Premier tour

LIEU de la réunion de la commission de propagande	Circonscription	Date de la commission de propagande	Date de livraison de la propagande	Quantité BV	Quantité circulaires	Lieu de livraison de la propagande Par les candidats
SOUS-PRÉFECTURE DE FORBACH BOULAY MOSELLE	7	Mercredi 25 mai 2022 10h00	mardi 31 mai 2022 et mercredi 1 <sup>er</sup> juin 2022 Jusqu'à 12h00	59 000	27 000	Salle des Congrès Rue de la Piscine 57500 SAINT-AVOLD
				49 000	21 000	Complexe sportif Isabelle Wendling Salle Omnisports Route de Bouzonville 57220 BOULAY-MOSELLE
				89 000	46 000	Centre Jean Burger Rue Alexandrine 57120 ROMBAS
PREFECTURE METZ	1	Mardi 24 mai 2022 14h30	uniquement le 30 mai 2022 Entre 08h00 et 18h00	79 000	23 000	TRAM 1 avenue Marguerite Duras 57280 MAIZIERES-LES-METZ
				60 000	48 000	Gymnase de la Grange-aux-Bois 2, rue de la Baronète 57070 METZ
				168 000	80 000	GESTRA
				166 000	80 000	Allée Robert Schuman
				147 000	70 000	88000 RAON L'ETAPE
SOUS-PRÉFECTURE DE SARREBOURG-CHÂTEAU-SALINS	4	Mercredi 25 mai 10h00	Mardi 31 mai 2022 à 12h00  Entre le 30 mai 2022 et le 31 mai 2022 à 12h00	223 000	107 000	Hôtel de Ville 11, place Pierre Messmer 57400 SARREBOURG
				56 000	28 000	Salle Polyvalente Place de la Saline 57170 CHÂTEAU-SALINS
SOUS-PRÉFECTURE DE SARREGUEMINES	5	Mercredi 25 mai 16h00	Lundi 30 mai 2022 (de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) Ou Mardi 31 mai 2022 de 08h00 à 12h00  Lundi 30 mai 2022 (de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) Ou Mardi 31 mai 2022 de 08h00 à 12h00  Lundi 30 mai 2022 (de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) Ou Mardi 31 mai 2022 de 08h00 à 12h00	72 000	31 000	Sous-préfecture de Sarrebourg-Château- Salins 8 rue du Président Robert Schuman 57400 SARREBOURG
				54 000	24 000	Espace culturel René Cassin Rue du Général Stuhl 57230 BITCHE
				40 000	23 000	Salle Socio-culturelle et sportive 6 rue de la Sarre 57430 SARRALBE
SOUS-PRÉFECTURE THIONVILLE	8	Mardi 24 mai 08h30	Vendredi 27 mai 2022 à 14h00	62 000	30 000	Mairie 2 rue du Maire Massing 57200 SARREGUEMINES
				65 000	33 000	Domaine de Volkrange 50 rue du Donjon
				73 000	33 000	57100 THIONVILLE

## Propagande Elections législatives juin 2022 – Second tour

Pour toutes les circonscriptions, les commissions de propagande seront organisées à partir du mardi 14 juin à 18h30.  
Les documents de propagande validés par les commissions de propagande pour le second tour devront être livrés le mercredi 15 juin à midi au plus tard, dans l'ensemble des sites, selon les mêmes volumes que ceux indiqués ci-dessus.